

Woerth voulait sauver sa petite retraite

CE fut l'un des derniers combats d'Eric Woerth à Bercy. Quelques semaines avant de faire ses valises pour mener la réforme des retraites en tant que ministre de la Solidarité, il a mobilisé deux membres de son cabinet, dont un inspecteur des Finances. Leur mission : maintenir les avantages du minuscule régime de retraite des conseillers régionaux de Picardie.

Depuis 1992, ces élus bénéficient d'un système (complémentaire à leurs autres revenus) particulièrement avantageux. Ils n'ont pourtant jamais versé un centime de cotisation : c'est la Région qui, aux frais des habitants, a ouvert un fonds par capitalisation de 1,3 million, géré par la Caisse nationale de prévoyance (CNP). A partir de 61 ans, chaque ancien conseiller régional reçoit ainsi une rente annuelle de 5 488 euros par mandat de six années effectué.

Soit l'équivalent du smic pour deux mandats (douze ans).

Mais, en décembre dernier, la CNP a constaté que, compte tenu, notamment, de l'accroissement de l'espérance de vie, ce mini-fonds de pension était à sec. Du coup, la Caisse allait devoir fermer son guichet à tout nouveau bénéficiaire. Colère des élus, qui tirent aussitôt la sonnette de Woerth. Lequel charge ses propres conseillers de ramener à la raison la CNP (filiale de la Caisse des dépôts et consignations).

Grâce à son intervention, un système autrement plus généreux que le régime général des retraites auquel il vient de tailler des croupières devrait être maintenu. Remarque, au passage : le ministre Eric Woerth est aussi conseiller régional de Picardie. Mais puisqu'on vous dit qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts...

A. G.